

WHAT'S ON

NOVEMBRE 2018

Votre rendez-vous avec
l'actualité économique et financière



**ÉCONOMIE
& ACTUALITÉS
MONDE**

Pourquoi les cours du pétrole font du yoyo

Le prix du baril a perdu un tiers de sa valeur en six semaines. Pour inverser la tendance, l'OPEP compte réduire sa production, mais il n'est pas sûr que cela suffise.

Le baril de Brent, le pétrole coté à la Bourse de Londres, a dégringolé de 5,41 % à 59,14 dollars, vendredi 23 novembre. C'est la première fois depuis le mois d'octobre 2017, qu'il tombe sous la barre des 60 dollars. En un mois, il a perdu plus d'un quart de sa valeur (- 26,15 %) et un tiers en six semaines. Même tendance à New York, où le WTI (West Texas Intermediate) a reculé de 7,7 % à 50,42 dollars. Sur la semaine, il a plongé de 10,7 %, soit sa plus forte baisse hebdomadaire depuis près de trois ans.

Une demande qui augmente moins que prévu

Les investisseurs s'inquiètent d'une surabondance de l'offre de pétrole face à une demande qui augmenterait moins que prévu, avec le ralentissement de la croissance mondiale, en particulier en Chine. Même l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) qui représente un tiers environ du marché, vient de revoir à la baisse ses prévisions de demande pétrolière pour 2019.

En fait, rien ne se passe comme prévu. Depuis plusieurs mois, l'Arabie saoudite et la Russie ont augmenté leur production dans la perspective des sanctions américaines contre l'Iran, entrées en vigueur début novembre. Mais l'impact de l'embargo semble moins fort que prévu, du fait des dérogations provisoires pour acheter du pétrole iranien, accordées à huit pays par le président américain, Donald Trump.

Résultat, il y aurait trop de pétrole sur le marché et les stocks sont de nouveau au plus haut. D'autant que les Américains continuent de pomper à tout va : les États-Unis sont redevenus les premiers producteurs mondiaux de pétrole en dépassant les onze millions de barils par jour (bpj), presque deux millions de plus en deux ans, grâce au pétrole de schiste. Il y a malgré tout des incertitudes sur la capacité des États-Unis à aller plus loin, en raison de difficultés logistiques (pénuries de matériels et de personnels qualifiés, manque d'oléoducs...).

L'Opep et la Russie pourraient réduire leur production

Pour l'Opep, il est en tout cas urgent de casser la spirale de baisse dans lequel sont entraînés les cours depuis octobre. Les dirigeants du cartel doivent se réunir à Vienne le 6 décembre pour réduire la production.

Un accord de principe aurait été trouvé, selon Ahmed al Kaabi, le gouverneur des Émirats auprès de l'Opep. Resterait à définir l'ampleur. « Ils vont sans doute annoncer des coupes importantes et je pense que les Russes vont les rejoindre », expliquait Patrick Pouyanné, le PDG de Total, vendredi 23 novembre, en marge du salon Actionaria.

L'Arabie saoudite s'est déjà dit prête à réduire sa production de 500 000 barils par jour, estimant qu'il fallait diminuer l'offre globale d'un million de barils pour équilibrer le marché. Certains analystes estiment qu'avec la Russie, la baisse pourrait atteindre jusqu'à 1,4 million. « Dans ce scénario, le cours du Brent remontera probablement autour des 70 dollars », estiment les experts de la banque Morgan Stanley.

Mais Donald Trump a déjà mis en garde l'Arabie saoudite et ses alliés contre une réduction trop importante de l'extraction pétrolière.

Incertitudes autour du Venezuela et de l'Iran

D'autres facteurs pourraient aussi tendre les cours. Au Venezuela, la production serait ainsi tombée à 1,17 million de barils par jour en octobre, soit un recul de 63 % sur un an, selon les statistiques de l'Opep, beaucoup plus fiables que celle du gouvernement Maduro. Pour trouver un niveau aussi bas, il faudrait remonter à mars 1950 ! Certains analystes estiment que la production vénézuélienne pourrait même tomber à 500 000 barils en 2019, faute d'investissements suffisants.

Le plus grand flou subsiste également sur le niveau réel des exportations de pétrole iranien, alors que l'on ne sait pas vraiment combien de temps dureront les dérogations américaines. Selon le cabinet Petro-Logistic, les ventes de pétrole iranien auraient chuté de plusieurs centaines de milliers de barils par jour en novembre. Il fonde ses statistiques sur les mouvements de tankers qui entrent et sortent du pays. Selon ses calculs, les exportations iraniennes seraient ainsi tombées autour d'un million de barils par jour en novembre, contre 1,6 million en octobre et 2,8 millions en avril.



Une plateforme pétrolière en mer du nord. / Stuart COonway/AFP

Brexit : l'UE valide l'accord avant la bataille décisive au Parlement britannique

- Les 27 Etats membres ont validé l'accord de retrait. Une nouvelle étape vers un « soft Brexit » est franchie.
- Tout se jouera en décembre à Londres, où Theresa May aura beaucoup de mal à obtenir le feu vert de son Parlement.

ROYAUME-UNI

Derek Perrotte
— Bureau de Bruxelles

Sur le papier, rarement sommet européen aura été aussi lourd d'enjeux. Dans les faits, rarement une réunion des dirigeants de l'UE aura été aussi courte. Dimanche, à Bruxelles, en sommet spécial Brexit, il ne leur aura fallu qu'une petite matinée pour valider, peu avant onze heures, l'« accord de retrait » organisant la sortie ordonnée du Royaume-Uni de l'UE.

Tout s'était de fait joué en amont, lors d'ultimes tractations de fin de semaine ayant permis de lever les derniers points de blocage. L'Espagne, qui menaçait l'accord de « veto », a obtenu des garanties sur son rôle central dans la future négociation sur le sort de Gibraltar. La question des futurs droits de pêche des Européens dans les eaux britanniques, chère en particulier à la France, aura aussi donné du fil à retordre dans la dernière ligne droite. Elle a été reportée à de futures discussions et fera l'objet d'un PV annexe à l'accord de retrait dans lequel les Européens insistent sur leurs attentes en la matière. « Nos pêcheurs seront bien protégés, j'en fais une priorité », a assuré Emmanuel Macron dès son arrivée.

Equilibre fragile

Après la validation de l'accord par le gouvernement May il y a quinze jours, c'est une nouvelle étape

« Ceux qui croient qu'ils obtiendront un meilleur accord en rejetant celui-là seront déçus dans les secondes qui suivront. »

JEAN-CLAUDE JUNCKER
Président de la Commission européenne

importante franchise vers un « soft Brexit ». Mais le principal obstacle reste à venir. Le texte doit désormais obtenir l'aval du Parlement britannique, qui l'examinera mi-décembre et où Theresa May aura beaucoup de mal à obtenir la majorité nécessaire. Ce sera l'heure de vérité : un vote favorable, et la voie sera grande ouverte pour une ultime validation ensuite par le Parlement européen, qui ne devrait poser aucune difficulté ; un rejet, et le fragile château de cartes s'écroulera, sans que personne ne soit à ce stade en mesure d'anticiper la suite, mais avec un risque alors conséquent de « hard Brexit » le 30 mars 2019.

Dans ce contexte, la prudence l'emportait dimanche sur tout triomphalisme, d'autant que chacun garde bien en tête la gravité et, sur le fond, la tristesse du moment, avec pour la première fois de son histoire une UE qui va rétrécir. Certes, l'accord est l'aboutissement de dix-sept mois d'intenses tractations et constitue déjà un petit exploit tant l'exercice était par beaucoup annoncé impossible. Mais « il n'y a jamais de divorce heureux. C'est un moment triste, une tragédie », a rappelé le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker.



Les 27 Etats membres ont validé, dimanche 25 novembre à Bruxelles, l'« accord de retrait » organisant la sortie ordonnée du Royaume-Uni de l'UE, en présence de Theresa May. Photo Oliver Hoslet/Pool/AFP

« Le seul accord possible »
« Nous resterons par tenaires et amis » avec le Royaume-Uni après le Brexit, a de son côté déclaré le négociateur en chef de l'UE Michel Barnier, donnant le ton pour ce qui constitue désormais la priorité des 27 Etats membres : amadouer et rassurer les députés britanniques,

vers qui tous les regards se tournent. Mais aussi, sinon – surtout –, leur mettre la pression en les appelant à « prendre leurs responsabilités ». « C'est le meilleur accord possible, c'est le seul accord possible », a martelé Donald Tusk, le président du Conseil européen, dans une formule ensuite reprise, mot pour mot, par Theresa May. « Ceux qui croient qu'ils obtiendront un meilleur accord en rejetant celui-là seront déçus dans les secondes qui suivront », a prévenu Jean-Claude Juncker. Dans cette bataille d'Angleterre qui s'engage, les Vingt-Sept n'ont plus les cartes en main mais disposent toujours de leur plus grand atout : une unité qui aura bien tenu jusqu'au bout. ■

Theresa May part avec un lourd handicap pour convaincre les députés

La tâche reste immense pour emporter, dans quinze jours, l'adhésion du Parlement britannique.

Alexandre Counis

—Correspondant à Londres

Trouver un accord de divorce sur le Brexit avec Bruxelles est une chose. Obtenir l'aval du Parlement britannique pour qu'il s'applique en est une autre. Theresa May devrait en faire l'amère expérience ces deux prochaines semaines. La volée de bois vert essuyée par le texte à Westminster montre combien la tâche de la Première ministre conservatrice reste immense pour tenter d'emporter l'adhésion des « MPs » (membres du Parlement) d'ici au vote, qui devrait se tenir dans la semaine du 10 décembre – probablement le 12.

L'arithmétique parlementaire est à ce stade si défavorable qu'on voit mal comment elle pourrait inverser la tendance. Non seulement le DUP, le parti nord-irlandais sans le soutien duquel elle perd sa majorité parlementaire, a prévenu que ses 10 députés ne soutiendraient pas l'accord, mais plus de 60 députés

conservateurs ont déjà fait savoir qu'ils voteraient contre le texte – ils seraient même près de 90, selon Politico. Un handicap qui s'annonce quasi impossible à remonter grâce aux voix du Labour. Jeremy Corbyn, le leader de l'opposition travailliste, a appelé ses troupes à voter contre. Quelques rebelles transgresseront la consigne, mais sans doute pas assez pour compenser les voix des conservateurs faisant actuellement défaut au gouvernement. Difficile en effet d'imaginer qu'ils soient plus d'une trentaine. Theresa May n'a

Plus de 60 députés conservateurs ont fait savoir qu'ils voteraient contre le texte.

donc pas le choix : il lui faut convaincre davantage dans ses rangs.

La tâche s'annonce d'autant plus ardue que les débats de la semaine dernière ont été plus rudes à la Chambre des communes que ceux de la précédente. La « déclaration politique » fixant le cadre de la relation future entre Londres et Bruxel-

les a été raillée pour son manque d'ambition et de précision. Bill Cash, Boris Johnson, Steve Baker, Jacob Rees-Mogg et même l'ex-ministre du Brexit, Dominic Raab : tous les principaux hard Brexiters du Parti conservateur sont aussi montés au créneau, jeudi, pour tirer à boulets rouges contre l'accord de divorce.

Une « lettre à la Nation »

Dans leur viseur : le fameux « backstop », dont ils réclament purement et simplement l'abandon. Ce mécanisme de secours, censé s'appliquer pour assurer la fluidité des échanges entre les deux Irlande, si, à la fin de la période de transition, Londres et Bruxelles tardaient à trouver un accord sur l'après-Brexit, est devenu le symbole de toutes les frustrations. Pour beaucoup de tories, il risque non seulement de bloquer le Royaume-Uni dans une Union douanière avec l'UE, mais il met aussi le pays dans la main de Bruxelles, au lieu de lui rendre sa souveraineté.

Pour tenter de les rassurer, Theresa May devrait multiplier les rendez-vous individuels, dans les prochains jours. Les « whips » du parti

(les députés chargés de faire rentrer les « MPs » dans le rang pour qu'ils soutiennent le gouvernement) devraient être aussi à pied d'œuvre. Avec certains ministres, ils se chargeront de voir les députés Labour qui semblent prêts à soutenir le texte. Mais la stratégie de la Première ministre consiste surtout à prendre la population et les entreprises à témoin, pour qu'elles convainquent leurs « MPs » de voter le texte. Elle compte ainsi multiplier les émissions radio ou télé, quitte à répondre directement aux questions du public, comme vendredi sur les ondes de la BBC. Elle a écrit ce week-end une « lettre à la nation » publiée dans le « Times ». Elle devrait aussi aller au-devant de la population, en se rendant en Ecosse pour parler pêche et dans les villes du Nord pour parler immigration.

Reste à savoir si cela suffira. Theresa May n'a jamais brillé par sa capacité à mener une campagne de terrain. Et sa stratégie de contournement des députés risque fort de les braquer. La peur du chaos pourrait, in fine, en convaincre certains de la soutenir. Mais impossible de dire, à ce stade, combien ils seront. ■

L'avenir de Gibraltar et la pêche restent des bombes à retardement

La relation future entre « le Rocher » et l'UE, d'une part, et la politique de la pêche, d'autre part, seront traitées durant la période de transition.

A l'échelle du continent, c'est un petit rocher. Mais dans les chausures des négociateurs du Brexit, c'est un énorme caillou. Jusqu'au bout, le sort de Gibraltar, enclave britannique de sept kilomètres carrés à la pointe sud de l'Espagne, aura menacé la tenue du sommet de dimanche.

Ce n'est que samedi, après d'intenses tractations avec Bruxelles et Londres, que le président du gouvernement espagnol Pedro Sánchez a levé sa menace de veto. Il réclamait, et a obtenu, des garanties écrites sur le rôle central de son pays dans la future discussion sur le sort post-Brexit du « Rocher » et les conditions de sa relation commerciale avec l'UE.

Les menaces de Madrid

Concrètement, le gouvernement britannique a concédé que le futur traité commercial prévu après la période de transition ne s'appliquerait pas automatiquement à Gibraltar. En appui, les Vingt-Sept ont approuvé une déclaration commune confirmant que Gibraltar constituera une question à part.

La démarche donne de l'air à chacun mais ne résout rien sur le fond. L'Espagne espère que Bruxelles soutiendra, le moment venu, sa revendication de recouvrer sa souveraineté sur « le Rocher », qui abrite une base navale britannique et 30.000 habitants. Theresa May, très critiquée ce week-end au Royaume-Uni pour cette nouvelle concession, a toutefois prévenu qu'il était hors de question de

lâcher Gibraltar en chemin. « *Nous négocierons toujours au nom de toute la famille britannique, y compris Gibraltar* », a-t-elle indiqué.

Paris et La Haye s'inquiètent

L'avenir de la pêche européenne constitue l'autre bombe à retardement des discussions. A la demande notamment de la France et des Pays-Bas, les dirigeants européens soulignent dans une déclaration annexée aux conclusions du sommet qu'un

Le Royaume-Uni est décidé à monnayer très cher l'accès à ses eaux.

accord avec le Royaume-Uni devra être conclu sur la pêche « *bien avant la fin de la période de transition* » (décembre 2020) et « *être basé, entre autres, sur les principes d'accès réciproques et de quotas existants* ».

L'objectif est d'assurer l'accès futur des flottes européennes aux eaux territoriales britanniques, dont elles tirent une partie conséquente – sinon vitale – de leur pêche, en échange de l'accès au marché unique, sans frais de douane, pour les produits de la mer britanniques. Mais ces discussions aussi s'annoncent très complexes. Le Royaume-Uni est en effet décidé à monnayer très cher l'accès à ses eaux et le levier que possèdent les Européens n'est en réalité pas très puissant : les Britanniques pourront toujours écouler leurs poissons sur les marchés européens en vertu des règles de l'OMC, en s'acquittant alors de droits de douane loin d'être rédhibitoires. — **D. P.**

Les entreprises américaines se battent pour recruter

- La baisse quasi continue du chômage aux Etats-Unis oblige les entreprises à déployer des trésors d'inventivité pour séduire des candidats.
- Il y a désormais plus de postes non pourvus que de demandeurs d'emploi.

Elsa Conesa

[@ElsaConesa](#)

— Bureau de New York

Aux Etats-Unis, les recruteurs se sentent parfois comme des célibataires perdus sur un site de rencontres. Les candidats qu'ils ont repérés, voire déjà embauchés, disparaissent subitement, cessant de répondre au téléphone ou aux mails. « *Il faut vraiment adorer son boulot, parce que parfois, c'est à se taper la tête contre les murs* », témoigne sur LinkedIn le DRH d'un centre de santé en Floride. Outre-Atlantique, le phénomène est devenu si fréquent qu'il porte un nom : le « ghosting ».

Dix ans après la faillite de Lehman, le marché du travail américain est si dynamique qu'il y a désor-

mais davantage d'emplois non pourvus que de chômeurs – 7 millions contre 6,1 millions, selon le ministère du Travail. En septembre, plus des deux tiers des personnes qui avaient quitté leur emploi l'avaient fait volontairement. Progressant à un rythme annualisé de 3,5 %, l'économie américaine tourne à plein, créant en moyenne 210.000 emplois par mois. Le taux de chômage ne cesse de baisser, tombant le mois dernier à un plus bas depuis cinquante ans (3,7 %). Blancs, Afro-Américains, Hispaniques, handicapés : toutes les catégories de la population en bénéficient.

Surtout, les salaires, qui stagnaient ces dernières années alors que l'économie se redressait, commencent enfin à progresser. En octobre, ceux-ci ont affiché leur plus forte hausse annuelle depuis 2009, à 3,1 % sur un an. Dans le secteur privé, le salaire horaire moyen atteint 27,30 dollars, et augmente à un rythme supérieur à l'inflation.

Retrouvant des habitudes observées dans l'économie en surchauffe des années 2000, les entreprises sont contraintes de revoir leur approche pour recruter. Certaines ajustent leurs horaires pour les rendre plus confortables, proposant des semaines de 30 heures payées 40, ou offrant des avantages comme des jours de congé supplémentaires ou des téléphones gratuits. D'autres assouplissent leurs critères pour pouvoir embaucher des profils moins conformes, comme d'anciens détenus. D'autres encore s'inspirent de la pratique du surbooming chère aux compagnies aériennes. Comme cette DRH d'une chaîne de restaurants basée dans l'Indiana, qui admet convoquer plusieurs can-

didats à la même heure pour un entretien, partant du principe que la moitié d'entre eux ne viendront pas au rendez-vous.

Les tensions sont aussi fortes pour les profils diplômés – ingénieurs, informaticiens – que pour les postes non qualifiés, de manutentionnaires dans les entrepôts, ou d'aide à domicile. A l'approche des fêtes, alors que l'activité dans la grande distribution est à son comble et que les besoins en recrutement sont immenses, de grands groupes n'hésitent plus à relever les salaires. Comme Amazon, qui vient de porter

Les tensions sont aussi fortes pour les profils diplômés que pour les postes non qualifiés, de manutentionnaires dans les entrepôts, ou d'aides à domicile.

son salaire minimum à 15 dollars de l'heure pour tous ses employés, intérimaires compris. En début d'année, le roi des supermarchés Walmart, qui emploie 1,5 million d'Américains, avait porté le sien à 11 dollars de l'heure, et Target, qui l'a fixé à 12 dollars en septembre, compte l'amener à 15 dollars en 2020.

Les données officielles ne reflètent toutefois pas tout à fait la réalité du marché du travail aux Etats-Unis. Malgré la baisse du chômage, et le redémarrage progressif des salaires, le taux de participation, qui mesure la part de la population adulte qui travaille ou cherche activement un emploi, demeure historiquement basse, à près de 63 %. ■

Les chiffres clefs

3,5%

DE CROISSANCE

L'économie américaine tourne à plein, créant en moyenne 210.000 emplois par mois. Le taux de chômage est au plus bas depuis cinquante ans.

15

DOLLARS DE L'HEURE

C'est désormais le salaire minimum chez Amazon, qui vient de le relever, pour tous ses employés, intérimaires compris.

Le gouvernement italien prêt à revoir son budget

- Après la rencontre entre Giuseppe Conte et Jean-Claude Juncker, Rome s'apprête à ramener son objectif de déficit entre 2 % et 2,2 % du PIB l'an prochain.
- La mise en œuvre de certaines promesses coûteuses serait reportée de trois mois.

EUROPE

Olivier Tosseri

[@oliviertosseri](#)

—Correspondant à Rome

Le gouvernement populiste à Rome avait juré qu'il ne reculerait pas d'un millimètre face à Bruxelles, il est prêt désormais à le faire de quelques décimales concernant sa prévision de déficit. Celle de 2,4 % de PIB l'an prochain, l'une des principales sources de tension avec la Commission européenne qui menace l'Italie d'une procédure disciplinaire, n'est plus taboue.

C'est ce qu'ont fait savoir les vice-présidents du Conseil Luigi Di Maio

et Matteo Salvini qui, ces dernières semaines, estimaient que ce déficit budgétaire était indispensable pour financer leurs mesures phares telles que l'abaissement de l'âge de départ légal à la retraite, des baisses massives d'impôt, ou encore le projet de revenu universel. « *Nous défendons les citoyens, pas les chiffres* », répètent-ils à l'unisson.

Des chiffres du déficit incompatibles avec une réduction de la dette publique de 130 % du PIB, nécessaire pour ne pas violer les règles de la zone euro. Ils devraient donc prochainement être revus à la baisse, entre 2 % et 2,2 %. La réduction du spread, l'écart entre les taux d'emprunt allemand et italien à dix ans, a été immédiate lundi, repas-

sant sous la barre des 290 points de base pour la première fois depuis plus d'un mois. Sa forte hausse au-dessus des 300 points de base explique en partie ce revirement de l'exécutif de Giuseppe Conte.

Dissension au sein du gouvernement

Un niveau qui pénalise les banques du pays, menaçant ainsi l'épargne des particuliers et l'accès aux crédits, dont les taux ont augmenté, pour les entreprises. L'inverse de la « *défense des intérêts des Italiens d'abord* » martelée par Luigi Di Maio et Matteo Salvini. Ils se sont aussi aperçus de leur isolement au sein de l'Union européenne. Les Etats membres savent faire preuve de fermeté comme les

négociations sur le Brexit l'ont démontré. Rome n'a trouvé aucun allié jusqu'ici sans sa bataille contre Bruxelles, et ses « amis » d'Europe centrale et de l'Est ont même fait défection. Hongrie et l'Autriche ont exigé le respect des règles.

Si les partenaires de l'Italie ont fait preuve d'unité pour rejeter ses prétentions, des dissensions ont émergé au sein du gouvernement italien. Le président du Conseil Giuseppe Conte, épaulé par le ministre de l'Economie Giovanni Tria et celui des Affaires européennes Paolo Savona veulent éviter un affrontement avec Bruxelles, qui risque de s'avérer très dommageable dans un contexte de ralentissement économique, avec une crois-

sance et des exportations plus faibles que prévu. La réduction des prévisions de déficit dans le prochain budget devrait s'accompagner d'un report de trois mois de l'application des promesses les plus coûteuses, à commencer par le revenu citoyen et l'abaissement de l'âge légal de départ à la retraite. De quoi réduire le déficit 2019, mais

pas au-delà... Par ailleurs, le choix des mesures prioritaires à mettre en œuvre pourrait occasionner un nouveau bras de fer entre la Ligue et le M5S, les deux forces politiques qui composent la majorité.



Lire l'éditorial
d'Etienne Lefebvre
Page 10



Le ministre de l'Intérieur italien, Matteo Salvini. Photo A.Pizzoli/AFP

Risque d'escalade entre Moscou et Kiev

EUROPE

Vladimir Poutine met en garde l'Ukraine. En réponse, le président ukrainien évoque la menace d'une « guerre totale ».

Yves Bourdillon
@yvesbourdillon
Benjamin Quenelle
— Correspondant à Moscou

C'est une escalade, mais calibrée, à laquelle se livrent Moscou et Kiev après l'incident, dimanche soir, de la mer d'Azov. Mardi, le président russe, Vladimir Poutine, a mis en garde contre toute « action irréfléchie » son homologue ukrainien, Petro Porochenko. Mardi soir, ce dernier a répondu en invoquant à la télévision ukrainienne « la menace d'une guerre totale avec la Fédération russe », dramatisant encore une situation déjà tendue.

La veille, Petro Porochenko avait instauré la loi martiale dans ses régions frontalières après la capture par la marine russe de 3 petits navires et 24 marins de la flotte ukrainienne en mer d'Azov, entre l'Ukraine, la Russie et la Crimée, péninsule ukrainienne envahie et annexée par Moscou en 2014. Les autorités ukrainiennes peuvent mobiliser les citoyens, censurer les médias et limiter les rassemblements publics pendant 30 jours, une durée réduite pour ne pas perturber la campagne de la présidentielle prévue fin mars.

Moscou et Kiev s'accusent mutuellement de provocations. La

Maison-Blanche a, comme Berlin, condamné les actions russes mais laissé entendre qu'il revenait aux Européens de résoudre cette crise. Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, recommandait, avant une réunion du Conseil de sécurité, la retenue aux deux parties, et Paris les a appelées à la désescalade. Les pays européens discutent de nouvelles sanctions contre Moscou, menace pour l'instant vague et limitée. Ils demandent juste la libération des marins ukrainiens, sans résultat.

Séisme géopolitique

Peut-on craindre une confrontation directe entre Moscou et Kiev, qui serait un véritable séisme géopolitique ? Certes, l'armée ukrainienne combat déjà des Russes depuis quatre ans en Ukraine orientale, mais il s'agit officiellement de « volontaires » en congé de l'armée russe.

Même si les manuels d'histoire sont remplis de guerres déclenchées par accident mais dont personne ne voulait, cet incident « ne devrait pas être suivi d'escalade incontrôlable, du genre d'une "grande guerre" russo-ukrainienne », estime Tatiana Kastoueva-Jean, spécialiste de la Russie à l'Institut français des relations internationales, car cela comporte « trop de risques militaires et politiques pour les deux parties, les forces sont trop inégales et Porochenko n'est pas suicidaire ». Elle estime toutefois que d'autres incidents ne sont pas à exclure, « c'est "programmé" par le statut de la mer d'Azov, qui ne correspond plus à la réalité sur le terrain après la construction du pont russe de Kerch, les

restrictions à la navigation des bateaux ukrainiens par les Russes et la contre-réaction ukrainienne ». Mais la presse ukrainienne craint que cet incident soit les prémices d'un débarquement visant à s'emparer de la langue de terre autour de la ville de Marioupol.

Comme toujours depuis 2014, Moscou affirme être prêt à riposter à toute atteinte à sa souveraineté et sa sécurité, et accuse Kiev d'utilisation de cet incident à des fins de politique intérieure. Des voix minoritaires à Moscou se demandent si Poutine ne cherche pas à affaiblir encore l'Ukraine en profitant des déboires actuels des principaux dirigeants européens. ■

Diplomatie : l'Allemagne prône une réponse européenne coordonnée

Le ministre des Affaires étrangères allemand, Heiko Maas, appelle l'Europe à jouer l'unité pour peser face aux tentations hégémoniques de la Russie, des Etats-Unis et de la Chine.

Ninon Renaud
@NinonRenaud
— Bureau de Berlin

Aux yeux de l'Allemagne, la crise ukrainienne confirme combien il est urgent pour l'Europe de se doter d'un discours politique clair et uni pour peser face aux tentations hégémoniques de la Russie, des Etats-Unis et de la Chine. « Il faut construire une

Europe forte et souveraine, fondée sur l'Etat de droit, le respect des faibles, et la conviction que la coopération internationale n'est pas un jeu à somme nulle », a déclaré Heiko Maas, le ministre allemand des Affaires étrangères, à la Fondation Körber, qui organisait mardi à Berlin son forum annuel sur la politique étrangère. Le chef de la diplomatie allemande a appelé la Russie à respecter « de nouveau le droit international » et « la souveraineté territoriale de ses voisins ».

Le Bundestag se mobilise
S'il n'est pas encore question de durcir les sanctions envers Moscou, le président chrétien-démocrate de la commission spécialisée sur les affaires étrangères du Bundestag, Nor-

bert Röttgen, a évoqué la menace. Omid Nouripour, porte-parole des Verts au sein de cette commission, a précisé que le sujet était à l'ordre du jour de l'instance mercredi. « La Russie teste les limites, il faut avoir une position claire et condamner son action », estime-t-il.

Une position politique claire sur les sujets de politique étrangère est d'autant plus nécessaire que le scepticisme, voire le sentiment de défiance à l'égard de l'Europe progresse. 77 % des Allemands interrogés par l'institut Kantar pour la Fondation Körber estiment que la cohésion européenne est affaiblie. « Nous ne pouvons pas nous permettre d'être inactifs. Il faut dépasser nos divisions, car il faut reconnaître le caractère critique de la

situation : pour la première fois, le projet européen pourrait échouer », a prévenu Norbert Röttgen. Or l'Europe est pour les Allemands le bon niveau de réponse pour défendre le multilatéralisme, dont le pays a fait un vrai levier de développement économique. C'est ce qui peut expliquer l'apparente contradiction entre le souhait de la population allemande de renforcer les dépenses militaires du pays et sa volonté d'un moindre interventionnisme à l'étranger.

41 % des Allemands interrogés par Kantar sont ainsi favorables à une augmentation des dépenses de défense, soit 11 points de plus qu'il y a un an. Seuls 41 % prônent cependant un plus grand interventionnisme, soit un recul de 2 points sur un an. ■

FISCALITÉ FRANCE

FRONDE SOCIALE

Macron fait une ouverture sur la taxe carbone

- Le chef de l'Etat a promis, mardi, un mécanisme pour réduire la fiscalité sur les carburants, en cas de flambée des prix du pétrole.
- La hausse des taxes le 1^{er} janvier n'est pas annulée mais elle pourra être plus progressive, voire suspendue, en cours d'année.

Isabelle Fickel
(avec In. F. et R. Ho.)

L'Elysée avait promis « de l'argent, une méthode et des débats ». Le chef de l'Etat avait dit vouloir donner une « réponse claire » aux « classes moyennes et laborieuses », sans « renoncement », mais sans « aveuglement » non plus. Mardi, après avoir installé le Haut Conseil pour le climat, Emmanuel Macron a tenté d'apporter de nouvelles réponses au « message » envoyé par « nos concitoyens qui se sentent laissés pour compte ». « Fin du monde » ou « fin du mois », « nous allons traiter les deux et nous devons traiter les deux », a assuré le président en évoquant à la fois la nécessité d'avancer dans la transition écologique mais aussi de prendre en compte les difficultés rencontrées cet automne par les Français sur les prix à la pompe.

Emmanuel Macron a affirmé qu'il ne changeait ni de « cap » ni « d'avis » sur ses engagements de campagne – « Je l'assume, cette taxe a été votée en 2009, en 2014, en 2015 », a-t-il insisté pour renvoyer à leurs responsabilités tous les politiques qui demandent de « renoncer » à la hausse au 1^{er} janvier de la taxe carbone. Mais il a fait une concession importante en proposant d'adapter cette taxe carbone en fonction des prix du baril. Reconnaisant que l'étincelle à la « grogne » a été la conjugaison de « la hausse de la taxe

(prévue) », à la « hausse des prix mondiaux du carburant », il a proposé de construire un « mécanisme pour que ceux qui n'ont pas le choix ne subissent pas une double hausse ».

L'idée n'est pourtant pas de revenir à une « TIPP flottante », ainsi que l'avait suggéré le président du Modem, François Bayrou, mais d'envisager, comme ce dernier le suggérait aussi, une hausse qui pourrait être plus progressive. « A la différence de la TIPP, on assume l'objectif d'une hausse continue des prix », souligne-t-on à Matignon. « La "TIPP flottante", c'était une promesse non tenue et d'ailleurs intenable, a expliqué le ministre de la Transition écologique, François de Rugy. S'il y a une nouvelle et brusque hausse, nous regarderons à ajuster les choses. »

L'idée n'est pas de renoncer à la prochaine augmentation de la TICPE. Au 1^{er} janvier 2019, une nouvelle hausse de 3 centimes des taxes

sur l'essence et de 6 centimes sur le diesel est prévue. Mais de permettre, en fonction de l'évolution des cours mondiaux du brut, une hausse qui puisse être « plus progressive », explique Matignon. Cette adaptation se fera non pas de façon automatique, mais sur « décision politique, tous les trois mois ». Concrètement, si le baril flambe à nouveau dans les prochains mois, le gouvernement pourrait décider de revenir sur tout ou partie des hausses intervenues au 1^{er} janvier.

Se donner un peu de temps

Le mécanisme, qui sera calé lors de la deuxième lecture du projet de loi de finances à l'Assemblée en décembre, devrait rester souple. « Le Parlement est saisi pour donner son autorisation afin que le gouvernement, tous les trois mois, décide ou pas de rogner ou de suspendre la hausse de début d'année », précise Matignon. Bref, une réponse politique qui pourra éventuellement passer par un moratoire, ou toucher à la convergence diesel-essence. Une réponse qui permet à l'exécutif tout en affichant le même cap de se donner un peu de temps afin de voir dans quel sens évoluent la situation et la contestation, alors que des débats au sommet de l'Etat ont eu lieu sur l'opportunité ou non d'un moratoire en janvier.

« On veut envoyer un message de compréhension aux Français, un

signal-prix, pour éviter la double peine de cet automne. Mais on ne revient pas sur la hausse de la fiscalité écologique, explique un conseiller gouvernemental, même si, de fait, la porte à un moratoire est ouverte. Renoncer, cela aurait été renoncer à l'ambition de réformer tout court. »

Chez LR, on a immédiatement assimilé ce mécanisme à la « TIPP flottante », fustigeant une expérience qui, sous Lionel Jospin, « a rapporté aux Français 2 centimes par litre pour 3 milliards d'euros de coût », a tonné Damien Abad. L'euro-député écologiste Yannick Jadot et le Premier secrétaire du PS, Olivier Faure, ont pointé une absence d'accompagnement pour ceux qui « souffrent sur le pouvoir d'achat ».

De fait, Emmanuel Macron a aussi reconnu que cette « crise » posait la question du « sens du consentement à l'impôt », du sentiment de « vies empêchées de ceux qui travaillent chaque jour dur mais ne gagnent pas assez pour pouvoir vivre bien ». Il a fait une ouverture vers de nouvelles baisses d'impôts. Les conditionnant à des baisses de dépenses et renvoyant à la réforme de l'Etat. « Sur ce sujet, avance un conseiller, il a opposé pédagogie et démagogie. » Et s'est, là encore, donné aussi un peu de temps.

« S'il y a une nouvelle et brusque hausse, nous regarderons à ajuster les choses. »

FRANÇOIS DE RUGY
Ministre de la Transition
écologique



L'éditorial
d'Etienne Lefebvre
Page 8

Le président laisse entrevoir de nouvelles baisses d'impôt

Le chef de l'Etat voit dans le mouvement des « gilets jaunes » une crise du consentement à l'impôt.

Renaud Honoré
@r_honore

La semaine dernière, Emmanuel Macron a reçu Pierre Moscovici à l'Elysée pour évoquer les élections européennes, mais peut-être en ont-ils aussi profité pour partager leur expérience en matière de « ras-le-bol fiscal ». Cinq ans après que l'actuel commissaire européen a sorti le terme de son chapeau, le sentiment n'a pas disparu et, mardi, le chef de l'Etat a reconnu la « crise » sur le « sens profond du consentement à l'impôt » qu'incarnent les « gilets jaunes ». « Les gens nous disent : "on a trop de taxes, trop d'impôts" », a estimé le locataire de l'Elysée. Celui-ci a défendu les mesures déjà engagées (baisses de la taxe d'habitation et des cotisations sociales), mais il a reconnu que cela n'allait pas assez vite aux yeux des Français. « Ce qu'il va nous falloir apprécier dans les prochains mois, c'est comment nous pouvons en profondeur accélérer et intensifier ce projet », a-t-il avancé, annonçant des « changements profonds ».

Accélérer sur les baisses d'impôt ? Officiellement, le cap reste inchangé sur le front fiscal. « Notre objectif reste de baisser le taux des prélèvements obligatoires de 1 point de PIB sur le quinquennat », souligne une source gouvernementale. En 2019, une marche importante doit être réalisée avec la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges pérenne qui va grandement contribuer à réduire la pression fiscale de 45 % à 44,2 % du PIB, malgré l'augmentation des taxes sur les carburants.

Mais « si nous réussissons à réduire davantage que prévu nos dépenses publiques, cela nous donnera la possibilité de baisser encore plus les impôts », souligne Amélie de Montchalin, vice-présidente du groupe En marche à l'Assemblée. Alors qu'il aborde rarement le sujet en public, Emmanuel Macron a ainsi insisté sur la nécessité de réduire la dépense publique. « Cela nous impose de revoir l'organisation de l'Etat », pour « faire mieux et plus de services avec moins », expression qu'il a utilisée à deux reprises. « C'est une façon pour le président de mettre la pression sur le gouvernement pour accélérer la transformation de l'Etat », indique-t-on à Matignon.

Horizon bouché en 2019

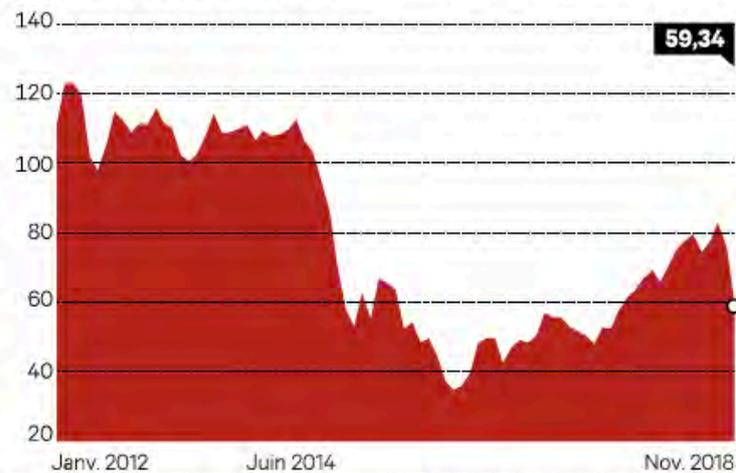
Celle-ci a déjà été lancée à la suite des travaux du comité d'experts CAP 2022, qui inspire largement l'action gouvernementale. « Nous voulons que le service public soit plus efficace et plus proche des gens », assure Amélie de Montchalin. Un rendez-vous important a été mis à l'agenda du chef de l'Etat dans cette perspective, avec un discours le 12 décembre devant les 1.500 plus hauts cadres de la fonction publique. « Il y aura des annonces nouvelles », promet-on à Matignon.

C'est donc seulement si cette réforme de l'action publique – pour l'instant encore très impressionniste – prend forme et accouche de résultats que de nouvelles baisses d'impôt pourront être envisagées. Par quel canal ? Depuis plusieurs semaines, des membres de la majorité parlent de la nécessité de s'attaquer à l'impôt sur le revenu afin « de toucher les classes moyennes qui ont l'impression de payer beaucoup d'impôts ». En tout état de cause pas avant 2020, le déficit devant encore frôler le seuil de 3 % du PIB en 2019. ■

Le chef de l'Etat réveille le souvenir douloureux de la « TIPP flottante »

Le débat sur la fiscalité des carburants revient à chaque flambée des cours du pétrole

Cours du Brent, en dollars par baril



• LES ÉCHOS • / SOURCE : BLOOMBERG

Souvent évoquée, la « TIPP flottante » n'a été appliquée qu'entre 2000 et 2002. Ce mécanisme obligeait l'Etat à renoncer à de précieuses recettes fiscales, sans que l'effet soit sensible sur les prix à la pompe.

Ingrid Feuerstein

[@In-Feuerstein](#)

« Il n'est pas question de revenir à la TIPP flottante ! » Comme nombre de ténors de la majorité, François de Rugy, le ministre de la Transition écologique, a cherché, mardi, à écarter la comparaison entre le mécanisme annoncé par Emmanuel Macron et celui adopté par la gauche au début des années 2000. A chaque flambée des prix de l'essence revient le débat sur la fisca-

lité des carburants et sur la possibilité pour l'Etat de moduler les taxes en fonction du cours du baril. Les expériences en la matière n'ont pas toujours été couronnées de succès.

Le dernier à en avoir fait les frais, c'est Lionel Jospin entre 2000 et 2002. La gauche avait instauré une formule automatique d'ajustement dépendant des prix du Brent, la fameuse « TIPP flottante ».

A l'automne 2000, le gouvernement avait baissé les taxes pour amortir la flambée du pétrole. Le problème s'est posé au printemps 2001, lorsque les prix du pétrole sont retombés. Le gouvernement avait été obligé de voter une hausse à la veille des élections municipales... et y avait finalement renoncé pour des raisons politiques. Mais il avait dû abandonner de précieuses recettes fiscales pour un effet qui n'était pas

toujours sensible à la pompe pour les automobilistes. Finalement, le mécanisme avait été suspendu jusqu'à ce que la droite le supprime pour de bon après son retour au pouvoir en 2002.

Serpent de mer

Depuis, les années 2000 ont été émaillées de débats sur la « TIPP flottante », devenue un serpent de mer qui se réveille à chaque hausse des prix du pétrole. La droite y a renoncé au profit d'aides ciblées pour les professionnels gros consommateurs de carburants.

En 2012, la « TIPP flottante » est revenue sur le devant de la scène pendant la campagne présidentielle. Elle figurait au programme de François Hollande qui l'avait plutôt évoquée comme un blocage des prix. La droite avait cherché à y

répondre en proposant de restituer une partie des recettes de la TVA sociale aux automobilistes. Une fois au pouvoir, François Hollande avait abandonné cette idée de blocage

En 2000, la gauche avait instauré une formule automatique d'ajustement dépendant des prix du Brent, la fameuse « TIPP flottante ».

des prix, dans un premier temps pour éviter d'ouvrir un front avec les écologistes, dans un second temps parce que la baisse des cours du pétrole avait atténué le débat sur les prix des carburants. ■

La consommation des ménages rebondit plus que prévu en octobre

PARIS (Reuters) - La consommation des ménages français en biens a rebondi plus qu'attendu en octobre, affichant une hausse de 0,8% sur un mois après sa franche baisse de septembre, sous l'effet d'une progression de la consommation alimentaire et en biens fabriqués, selon les données publiées jeudi par l'Insee.

L'institut de la statistique a parallèlement revu l'ampleur du recul de septembre, désormais chiffré à -2,0% après avoir été annoncé à -1,7% en première estimation.

Les économistes interrogés par Reuters tablaient en moyenne sur une progression de de 0,5% des dépenses de consommation le mois dernier.

Cette hausse quasi généralisée a notamment été portée par la reprise des dépenses en biens fabriqués (+0,8% après -3,2%), qui ont profité de la reprise des achats d'automobiles après le plongeon de septembre, contrecoup de la forte hausse d'août liée avant un changement de normes européennes à la rentrée.

En octobre, les dépenses alimentaires sont également repassées dans le vert (+0,9%), après deux mois consécutifs de baisse (-0,9% en septembre et -0,5% en août). La consommation d'énergie s'est légèrement redressée (+0,7% après -1,2% en septembre).

Les achats de biens représentent près de la moitié de la consommation totale des ménages, qui contribue à son tour à un peu plus de la moitié du produit intérieur brut français.

Au troisième trimestre, la consommation globale des ménages a progressé de 0,4% et le PIB de 0,4%, selon les deuxièmes estimations pour cette période publiées jeudi par l'Insee.



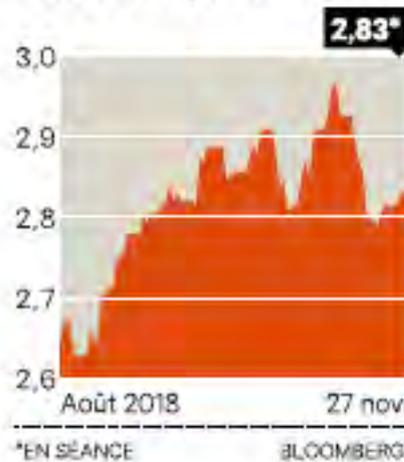
La consommation des ménages français en biens a rebondi plus qu'attendu en octobre, affichant une hausse de 0,8% sur un mois, selon les données publiées jeudi par l'Insee. /Photo d'archives/REUTERS/Eric Gaillard

POLITIKUES MONÉTAIRES

LA FED POURRAIT RALENTIR SA HAUSSE DES TAUX

Selon le président de la Fed de Saint-Louis, James Bullard, l'éventualité de failles dans les performances économiques des Etats-Unis pourraient amener la Reserve fédérale à réduire le rythme de son resserrement monétaire. L'hypothèse d'une hausse des taux des « Fed Funds » en mars 2019, après celle de décembre prochain, perd du terrain sur les marchés.

Taux à 2 ans, en %



Wall Street : Jerome Powell réveille les indices !

(Boursier.com) — Wall Street s'offre un vif rebond ce mercredi soir à trois heures de la clôture, les investisseurs se remettant à espérer la conclusion rapide d'un accord commercial entre les Etats-Unis et la Chine, alors que Donald Trump et Xi Jinping doivent se rencontrer en fin de semaine à l'occasion du sommet argentin du G20. Les indices profitent également pleinement ce soir des dernières déclarations du patron de la Fed. Jerome Powell vient en effet d'indiquer que les taux d'intérêt étaient «juste au-dessous» d'un niveau «neutre» pour l'économie. Une annonce qui laisse penser que la Fed pourrait stabiliser ses taux un certain temps après une dernière hausse en décembre prochain. Le DJIA s'envole de 1,94% à 25.228 pts, le Nasdaq grimpe de 2% à 7.225 pts et le S&P500 monte de 1,65% à 2.727 pts.



Crédit photo © Reuters

«Les taux d'intérêts sont toujours bas selon les critères historiques et ils demeurent juste au-dessous (...) d'un niveau qui serait neutre pour l'économie, c'est-à-dire sans stimuler, ni ralentir la croissance», a estimé Jerome Powell devant le Club économique de New York...

Larry Kudlow, conseiller économique de la Maison Blanche, a évoqué hier la possibilité que les USA et la Chine parviennent enfin à un accord commercial. Pourtant, peu avant cette confrontation tant attendue de Trump et Xi, le Président américain a refroidi l'ambiance en confirmant vouloir taxer 200 milliards de dollars supplémentaires de produits chinois importés. Ainsi, D'après des propos tenus à l'occasion d'un entretien accordé au 'Wall Street Journal', Trump entend toujours appliquer des prélèvements douaniers majorés (passant de 10% à 25%) sur 200 Mds\$ d'importations chinoises. Le Président américain a jugé «hautement improbable» qu'il accède à la demande éventuelle de Pékin de reporter la mesure.

D'après le rapport gouvernemental du jour ce mercredi, le PIB des Etats-Unis pour le troisième trimestre 2018 a progressé comme attendu sur un rythme annualisé de 3,5%, en ligne avec sa première estimation et conformément au consensus de place. L'indice des prix rattaché au PIB a grimpé sur un rythme de 1,7% (lecture également confirmée et en ligne avec le consensus). Enfin, les dépenses réelles de consommation se sont appréciées de 3,6%, contre 3,7% de consensus et 4% pour l'estimation initiale. Il s'agissait de la seconde lecture (estimation préliminaire) sur trois du PIB trimestriel aux Etats-Unis.

Par ailleurs, la balance du commerce international de biens pour le mois d'octobre 2018, également annoncée ce jour, est ressortie déficitaire de 77,2 milliards de dollars, contre -76,9 Mds\$ de consensus et -76,3 Mds\$ pour la lecture révisée du mois antérieur.

Les ventes de logements neufs aux USA pour le mois d'octobre 2018 sont ressorties au nombre de 544.000 unités, a indiqué le gouvernement américain, alors que le consensus de place sur la période se situait plutôt à 575.000. Un mois auparavant, les ventes dans le neuf totalisaient 597.000 unités - une révision en hausse, la lecture antérieure se situant à 553.000.

L'indice manufacturier de la Fed de Richmond pour le mois de novembre 2018, qui vient lui aussi d'être dévoilé, est ressorti à 14, contre un consensus de 15 et un niveau de 15, également, un mois avant.

Le rapport du jour sur les stocks pétroliers américains a fait ressortir une dixième semaine consécutive de progression des réserves de brut aux États-Unis. Selon le rapport du Département à l'Energie américain, les stocks commerciaux de pétrole, hors réserve stratégique, ont bondi de 3,6 millions de barils pour la semaine close au 23 novembre, à 450,5 millions de barils. Le consensus tablait sur une hausse de seulement 1,1 million de barils. Les stocks d'essence ont eux en revanche reculé de 0,8 million de barils, alors que les stocks de produits distillés (gazole et fioul de chauffage) ont augmenté de 2,6 millions de barils.

MARCHÉS FINANCIERS

Les investisseurs étrangers restent séduits par la France

- Selon une enquête d'Ipsos, 74 % des entreprises étrangères jugent que « la France est attrayante ».
- Mais certains s'interrogent sur le rythme des futures réformes.

ENTREPRISES

Guillaume de Calignon
@gcalignon

« C'est une des rares enquêtes qui fera plaisir au gouvernement et au président de la République. » Brice Teinturier, directeur général délégué de l'institut Ipsos, a raison : chez les investisseurs étrangers, l'attrait pour la France n'est pas retombé, dix-huit mois après l'élection d'Emmanuel Macron, qui doit toutefois faire face à la défiance des Français.

Deux sondages publiés jeudi matin, au moment où se tiennent les Etats de la France à la Sorbonne, à Paris, une rencontre entre patrons de filiales françaises d'entreprises

étrangères, vont dans le même sens. Le premier, publié par Business France, l'entité chargée de travailler à l'internationalisation de l'économie hexagonale, réalisé auprès de cadres dirigeants d'entreprises étrangères installées en France, indique que 82 % des personnes interrogées jugent que « la France est un pays où il faut investir », et 83 % estiment que l'Hexagone « engage des réformes pour moderniser son économie ».

Une marge de progression
Selon l'étude d'Ipsos réalisée pour les Etats de la France auprès du même type de décideurs, 74 % des managers considèrent que la France est attrayante. Les trois quarts d'entre eux portent un regard « positif » sur les débuts du quinquennat Macron.

Baucoup de réformes sont appréciées des chefs d'entreprise étrangers, comme la baisse de l'impôt sur les sociétés. « Nous saluons le fait que, malgré les oppositions, l'exécutif ne cède pas », explique Denis Zervudacki, organisateur des Etats de la France. Mais l'essai reste à transformer. Seuls 34 % des patrons interrogés par Ipsos ont l'intention de lancer des investissements en France à la suite des réformes. Il y a donc encore une marge de progression. « Les premières mesures sur le Code du travail ont convaincu nos maisons mères dans la capacité de la France à se réformer », selon Amélie Vidal-Simi, présidente d'Henkel France.

Après un an et demi de présidence Macron, « nous sommes revenus

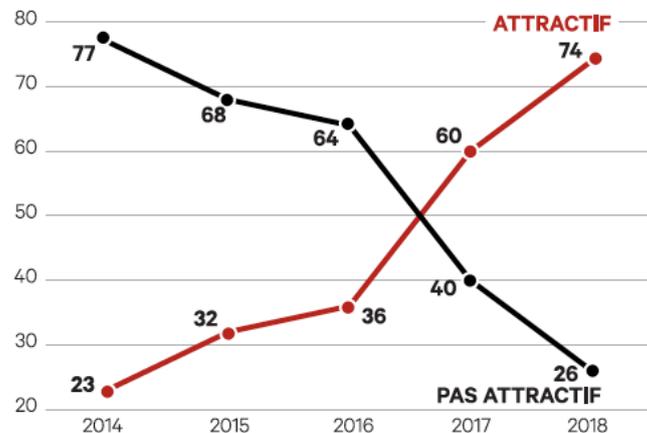
dans la course mais nous ne l'avons pas gagnée », insiste la patronne de la filiale française du groupe allemand, qui met en avant le risque que représentent les « gilets jaunes » pour l'image de l'Hexagone à l'étranger. « Ils donnent l'impression que la

Seuls 34 % des patrons interrogés ont l'intention de lancer des investissements en France.

France n'est pas réformable et cela constitue une inquiétude pour nos sièges sociaux », indique Amélie Vidal-Simi, poussant le gouvernement à

L'attractivité de la France pour les entreprises

« La France est-elle un pays attractif pour les entreprises ? », en %



200 responsables interrogés du 25 septembre au 5 novembre 2018

• LES ECHOS • / SOURCE : SONDAJE IPSOS

faire la pédagogie des réformes. « Des interrogations remontent un petit peu sur le rythme des réformes et la réalisation complète de l'agenda », remarque pour sa part Guillaume Alvarez, vice-président du groupe de mobilier de bureau Steelcase Europe, Afrique et Moyen-Orient.

Brice Teinturier se veut néanmoins optimiste. Pour lui, ce mouvement n'est en rien comparable à celui de décembre 1995, qui avait signé l'arrêt complet des réformes du gouvernement Juppé à l'époque. « Emmanuel Macron dispose d'une

large majorité, sans frondeurs, à l'Assemblée. Et il apparaît que, depuis dimanche, le mouvement des "gilets jaunes" n'est pas soutenu par la majorité de la population française. » Un avis partagé par plusieurs patrons d'entreprises étrangères installées en France, comme Yves Bernaert, d'Accenture France, ou encore Jean-Pierre Letartre, président du cabinet EY France, qui dépeignent un mouvement d'opposition aux réformes finalement assez classique en période de changement, que ce soit dans un pays ou une entreprise. ■

DERNIÈRE HEURE

Microsoft en passe de régner de nouveau sur Wall Street



La dernière fois que Microsoft, fondé par Bill Gates, avait valu plus cher qu'Apple, c'était en 2010. Photo Markus Schreiber/AP/Sipa

Microsoft est redevenu, en cours de séance, la plus grosse valeur cotée au monde. Le groupe profite de la défaillance d'Apple, victime de déclarations de Donald Trump.

Pierrick Fay

🐦 @pierrickfay

et **Nicolas Rauline**

🐦 @nrauline

— Bureau de New York

Cette fois-ci, ce n'est pas via un tweet, mais via une interview au « Wall Street Journal », que Donald Trump a fait la pluie et le beau temps sur les marchés. En évoquant la possibilité de taxer les iPhone d'Apple (mais aussi plus largement les ordinateurs fabriqués en Chine), le président américain a fait dérailler Apple. Le titre du géant de Cupertino a perdu près de 15 milliards de dollars de capitalisation dès l'ouverture, avant de limiter ensuite les pertes. Conséquence : Microsoft est repassé brièvement, lundi

puis mardi, en tête des plus fortes capitalisations mondiales. La dernière fois, c'était fin 2003. A l'époque, Microsoft valait 289 milliards et Apple en pesait 280 milliards de moins (8,69 milliards soit la 248^e valeur du S&P 500 en capitalisation).

Mardi, à la fermeture de Wall Street, Microsoft affichait une capitalisation boursière de 822 milliards de dollars, Apple était repassé juste devant, à près de 827 milliards. La veille déjà, les deux actions étaient au coude-à-coude. La dernière fois que Microsoft avait valu plus cher qu'Apple, c'était en 2010.

La marque à la pomme dans le viseur

Si les deux valeurs souffrent en Bourse depuis quelques semaines dans un contexte de prises de bénéfice général sur les valeurs technologiques, Apple est clairement dans le viseur des investisseurs. Le titre vient de perdre plus de 22 % depuis le 1^{er} novembre (soit 241 milliards de capitalisation évaporée). Apple est sanctionné en Bourse à cause du ralentissement de la demande mondiale pour l'iPhone, son principal produit, qui tire encore l'essentiel de sa croissance et de ses

profits. Les menaces de Donald Trump n'ont finalement été qu'un nouvel électrochoc pour les investisseurs qui boudent Apple.

De son côté, Microsoft a entamé sa transformation depuis l'arrivée aux commandes de Satya Nadella, en 2014. Il tire profit, notamment, de sa stratégie orientée vers le cloud et a franchi cette année la barre symbolique des 100 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Après une longue traversée du désert, la valeur redevient attractive pour les investisseurs.

Est-ce la fin de la domination d'Apple sur les marchés ? La marque à la pomme est restée le leader inconditionné en Bourse depuis 2012 avec une croissance exponentielle de ses bénéfices, de sa croissance et de son cours de Bourse. Et il est sans doute un peu tôt pour enterrer une valeur qui ne se paie pas très cher comparativement à Microsoft et surtout Amazon ou Facebook. D'autant plus que le programme faramineux de rachat d'actions (100 milliards de dollars !) pourrait finir par remplir son rôle d'amortisseur pour le groupe. Mais celui-ci devra surtout être capable de rendre un peu de rêve au marché, à l'image de... Microsoft. ■

CRÉDIT IMMOBILIER

Crédit immobilier : hausse des taux en vue ?

Si les taux des prêts immobiliers restent globalement toujours aussi bas, des légères hausses sont observées sur certains profils.

Fin de règne pour les taux bas ? Pas pour les meilleurs profils, si on en croit les relevés de la majorité des courtiers en crédit pour ce mois de novembre. « Les taux des crédits sont globalement stables même si nous constatons pour la première fois depuis quelques mois de légères hausses chez certains de nos partenaires bancaires », observe Maël Bernier, directrice de la communication de Meilleurtaux.com.

Les taux moyens observés par le courtier auprès de ses partenaires bancaires sont de 1,40 % sur 15 ans, 1,60 % sur 20 ans et 1,83 % sur 25 ans. Selon leurs relevés, 4 établissements ont remonté leurs barèmes de 0,10 %, une grande banque nationale va même jusqu'à 0,30 % mais uniquement pour les profils modestes. En effet, si les taux sont restés globalement stables, les meilleurs dossiers avec un bel apport et des revenus au-dessus de la moyenne peuvent toujours prétendre à des taux compris entre 1 % sur 15 ans et 1,40 % jusqu'à 25 ans.

« Néanmoins, il faut rester prudent car il ne s'agit pas d'un mouvement de fond mais bien d'un réajustement de la marge des banques en cette fin d'année, leurs objectifs ayant été atteints », ajoute Maël Barnier.



Les taux du crédit immobilier restent toujours aussi bas au mois de novembre.
- Shutterstock

En fonction des profils

Empruntdirect.com partage ce constat avec un écart observé de 0,30 % entre les « excellents dossiers » et les « bons dossiers ». Quand les premiers peuvent emprunter à 20 ans pour 1,20 %, les dossiers jugés moins solides obtiennent un taux d'emprunt fixé à 1,55 % en moyenne.

Si l'écart de taux entre certains profils se creusent, Sandrine Allonier, porte-parole de Vousfinancer, l'analyse comme dû « au fait que les banques aient atteint leurs objectifs de production de crédit. Elles ont toujours la volonté de financer les meilleurs dossiers et sont alors prêtes à accorder des réductions de taux pouvant aller jusqu'à 0,50 % pour capter des clients qu'elle juge rentables dans la durée ».

Ce spécialiste du courtage relève un taux moyen à 1,25 % sur 15 ans, 1,45 % sur 20 ans et 1,65 % sur 25 ans. Mais il observe que les banques sont actuellement très attentives et exigeantes sur l'épargne qu'il reste aux emprunteurs après le crédit. Elles demandent un montant équivalent à 5 % de l'opération pour sécuriser l'investissement en cas de vacances locatives ou autre.

Fin du prêt à taux zéro

Concernant les primo-accédants, la Centrale de Financement alerte cette catégorie d'emprunteurs sur l'urgence de boucler sa demande de crédit avant fin novembre pour ceux qui souhaitent bénéficier du prêt à taux zéro. Ce dispositif mis en place par l'Etat permet d'être aidé jusqu'à hauteur de 40 % dans l'acquisition d'un premier logement, sous condition de ressources et de ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années. Mais, avec son recentrage prévu au 1er janvier 2019, auquel, explique Sylvain Lefevre, président de La Centrale de Financement, s'ajoutent « l'alourdissement de la taxe assurance emprunteur et une augmentation des taux immobiliers prévisible, l'année 2019 pourrait s'avérer moins encourageante ».

Immobilier locatif : les 4 innovations majeures pour les propriétaires

Retour de l'encadrement des loyers, création d'un nouveau bail mobilité, renforcement des sanctions dans la location touristique de courte durée... Ce qu'il faut savoir.

L'immobilier locatif a été réformé en profondeur avec l'adoption de la loi Elan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique). Elle sera promulguée dans les prochains de jours et change la donne pour les propriétaires de logements locatifs. Ce qu'il faut retenir.

1. Retour de l'encadrement des loyers

Mauvaise nouvelle pour les propriétaires bailleurs... L'encadrement des loyers, annulé par le tribunal administratif il y a un an à Lille puis à Paris, fait son retour dans le texte de loi Elan.

L'encadrement pourra désormais être appliqué après demande des autorités compétentes auprès du préfet pour une durée d'expérimentation de cinq ans. Il ne pourra accepter que si ces quatre conditions sont respectées : écart important entre le niveau moyen de loyer constaté dans le parc locatif privé et le loyer moyen dans le parc social, un niveau de loyer médian élevé, un taux de logements en construction faible et des perspectives limitées de production.

En zones tendues, le marché locatif est déjà soumis à un encadrement des loyers dans le cadre d'une nouvelle location ou d'un renouvellement de bail. Les loyers ne pouvant être révisés qu'en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

Des imprécisions demeurent. Par exemple, la notion de « complément de loyer » qui peut être appliqué si votre logement présente des caractéristiques de localisation ou de confort exceptionnels reste vague. « La loi Elan n'a pas corrigé ce défaut de définition du complément de loyer, ce qui ouvre le risque d'un contentieux en la matière », précise Maud Velter.

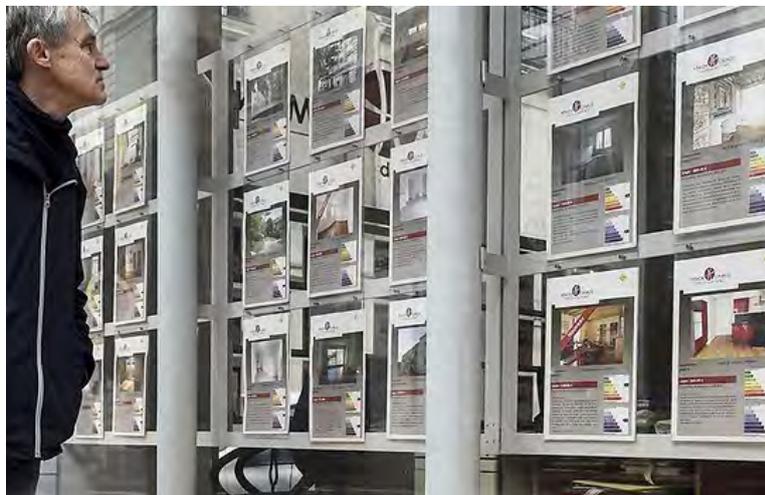
De même, « aucune disposition de la loi Elan n'impose à la collectivité demandeuse d'expérimenter l'encadrement des loyers sur toutes les parties de son territoire dans lesquelles les conditions listées sont réunies », explique la Fnaim. Une collectivité pourrait donc demander que l'encadrement des loyers s'applique sur une commune de son territoire mais pas sur une autre alors que ces conditions sont réunies pour les deux communes. « Mais une telle décision pourrait être contestée au fondement d'un manquement au principe d'égalité qui régit le droit administratif », poursuit la Fnaim.

Par ailleurs, les sanctions en cas de non-respect de l'encadrement sont renforcées. Une action en diminution de loyer pouvait déjà être engagée par le locataire. Avec la loi Elan, le préfet peut prononcer une amende à l'encontre du bailleur, pour un montant maximal de 5.000 euros pour une personne physique et 15.000 euros pour une personne morale (SCI).

Concrètement, selon l'Anil, « dès que la loi est promulguée, les collectivités qui disposent d'un observatoire agréé (comme Paris avec l'Olap) peuvent candidater et le décret pourra être pris ». « L'encadrement pourrait être remis en vigueur courant 2019 à Paris », précise Pierre Hautus, directeur de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI). En attendant, en cas de nouveau bail, il est fortement conseillé aux propriétaires de proposer un loyer cohérent avec le loyer médian du quartier, pour ne pas être pénalisé par la suite.

2. Création du bail mobilité

Ce bail d'un nouveau genre « a pour objectif d'être une alternative à Airbnb et de remobiliser un certain nombre de logements sur un circuit classique, qui étaient partis dans le meublé de tourisme en zone tendue », souligne la Fnaim. Sans dépôt de garantie, il est destiné aux publics en mobilité, étudiants, jeunes en formation, en alternance, salariés en mutation ou en mission. Sa durée devra être comprise entre 1 et 10 mois non renouvelable.



L'encadrement des loyers, annulé par le tribunal administratif il y a un an à Lille puis à Paris, fait son retour dans le texte de loi Elan. - SIPA

Si le locataire en place souhaite rester dans les lieux au-delà de la durée initialement prévue, il faudra signer un nouveau bail meublé classique d'une durée d'un an (ou 9 mois pour un étudiant) et verser un dépôt de garantie. Avec un bail mobilité, le locataire ne peut pas réclamer que son bailleur mette son logement aux normes. Mais il bénéficie de la caution Visale (visa pour le logement et l'emploi), un dispositif gratuit accordé par Action Logement qui couvre les impayés de loyers (mais pas les dégradations locatives). A noter : le bail mobilité est concerné par le dispositif d'encadrement des loyers et ne nécessite pas de faire une demande de changement d'usage dans les zones tendues.

3. Sanctions durcies pour les locations meublées de tourisme abusives

Les sanctions contre les locations meublées touristiques de courte durée se renforcent avec la loi Elan. Désormais, le propriétaire qui n'enregistre pas son meublé de tourisme dans une commune où cela a été rendu obligatoire s'exposera à une amende de 5.000 euros (contre 450 euros aujourd'hui).

La loi précise également que dans les communes où la réglementation sur le changement d'usage est applicable (une dizaine de villes dont Paris, voir encadré), le bailleur ne peut louer sa résidence principale plus de 120 jours au cours d'une même année. S'il dépasse ce seuil, il s'expose à une amende de 10.000 euros. Il en est de même si la commune lui demande un décompte des jours de location et qu'il ne transmet ces informations dans un délai d'un mois.

De leur côté, les plates-formes ont l'obligation de bloquer les locations au-delà de 120 jours par an si le bailleur a déclaré que le meublé de tourisme constituait sa résidence principale. A défaut de blocage, les plates-formes s'exposeront désormais à une amende pouvant aller jusqu'à 50.000 euros par logement. Enfin, dans les communes où la location d'un meublé de tourisme nécessite une déclaration préalable soumise à enregistrement, les plates-formes qui ne mentionneraient pas ce numéro dans les annonces risqueront 12.500 euros d'amende par logement. « L'ensemble de ces mesures devrait s'avérer efficace et dissuader les propriétaires de poursuivre la location meublée touristique sans les autorisations nécessaires », souligne Maud Velter.

Parallèlement au durcissement de ces règles, la pression fiscale est renforcée, ce qui contribue à faire chuter la rentabilité de la location saisonnière de courte durée. Notamment avec l'instauration de la surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires à Paris, Nice ou Bordeaux.

4. L'expulsion des squatteurs facilitée

La loi Elan facilite l'expulsion des squatteurs. Ces derniers ne bénéficieront plus du principe de la trêve hivernale. Ce qui veut dire qu'ils ne seront plus protégés d'une expulsion entre le 1er novembre et le 31 mars (cinq mois). Autre grand changement : la suppression du délai légal de deux mois entre le commandement de quitter les lieux et la mise en oeuvre effective de l'expulsion. Ce délai était accordé aux squatteurs pour trouver un nouveau logement.

Attention, toutefois, car un doute demeure concernant la notion de « domicile d'autrui », les squatteurs étant définis comme « les personnes entrées sans droit ni titre dans le domicile d'autrui, à l'aide de manoeuvres, menaces, voies de fait ou contraintes ». Selon l'interprétation de la Fnaim, « la notion de domicile engloberait la résidence principale du propriétaire et celle du locataire. Ne sont donc pas concernés les locaux affectés à un autre usage (résidence secondaire) et les locaux vacants (entre deux locations par exemple) ». Ici, la trêve hivernale s'appliquerait donc, sauf décision contraire du juge. La suppression du délai de deux mois avant l'expulsion s'applique en revanche dans tous les cas.

Location : les clés pour choisir son bail

Caractéristiques	Bail meublé ordinaire	Bail mobilité	Location meublée saisonnière
Durée du bail	1 an + tacite reconduction/ 9 mois sans tacite reconduction (étudiant)	De 1 mois à 10 mois max sans tacite reconduction ni renouvellement	Durée déterminée contractuellement (location de courtes durées)
Locataires éligibles	Toute personne en capacité de contracter (constitue la résidence principale du locataire)	Etudiant, apprenti, stagiaire, service civique et personne en formation professionnelle, en mutation professionnelle ou en mission temporaire (constitue sa résidence principale ou secondaire.)	Toute personne en capacité de contracter (personne de passage et ne constitue pas sa résidence principale)
Dépôt de garantie	Deux mois	Aucun	Aucun
Résiliation du contrat par le locataire	Possible avec un préavis de 1 mois	Possible avec un préavis de 1 mois	Impossible sauf motif légitime (faute du bailleur)
Résiliation du contrat par le bailleur	Possible avec un préavis de 3 mois pour reprendre ou vendre ou pour motif légitime (faute du locataire)	Possible avec motif légitime (faute du locataire)	Possible avec motif légitime (faute du locataire)
Charges locatives	Réel ou provisions ou forfait	Forfait	Forfait
Autorisation de changement d'usage	Non	Non	Oui (dans les communes qui le mettent en place)
Encadrement de l'évolution des loyers	Oui en zones tendues	Oui en zones tendue	Non
Droit aux aides au logement (sous conditions)	Oui	Oui (si résidence principale)	Non

Ce sera désormais la date anniversaire de la signature de l'offre de prêt qui servira de référence pour changer son contrat d'assurance de crédit immobilier. Cette mesure s'appliquera au plus tard au second semestre 2019.

Lorsque vous souscrivez un crédit immobilier, la banque exige une assurance afin de garantir le règlement des mensualités en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès. Depuis le 1er janvier 2018, en application de l'amendement Bourquin, tous les titulaires d'un prêt immobilier ont le droit de changer d'assurance de prêt immobilier à chaque date anniversaire du contrat, à condition de respecter un préavis d'au moins deux mois.

Mais dans la pratique, cette nouvelle règle se heurte à une difficulté : la plupart des contrats d'assurance-emprunteur ne comportent pas de date d'échéance. En avril dernier, l'UFC-Que Choisir dénonçait les pratiques de certaines banques qui profitaient de ce flou pour refuser des demandes de résiliation de clients en estimant que la date d'échéance n'était pas la bonne ou que le délai de préavis était dépassé.



La date de résiliation des contrats d'assurance emprunteur sera plus facile à déterminer. - © sunstock

Connaître la date à laquelle il est possible de résilier son contrat sera plus facile

Le Comité consultatif du secteur financier, instance de concertation qui réunit banques, compagnies d'assurance, courtiers en prêts immobiliers et associations de consommateurs, a décidé de clarifier les choses et a adopté à l'unanimité, mardi 27 novembre, une date unique pour l'échéance des contrats. Ce sera la date anniversaire de la signature de l'offre de prêt qui servira de référence.

« Cette date s'appliquera à tous les contrats, en cours et à venir, sauf demande du client pour une autre date, si elle existe contractuellement », précise le Comité consultatif dans un communiqué. Afin de permettre à tous les établissements de mettre à jour leurs systèmes d'informations, ce dispositif sera effectif au plus tard au second semestre 2019.

Ce choix devrait faciliter les résiliations des contrats puisque « cette date peut être facilement identifiée par les prêteurs, les assureurs et par les emprunteurs », ajoute le Comité consultatif.



Immobilier : pourquoi les prix grimpent toujours

- Selon l'IPI, indice des prix immobiliers MeilleursAgents - « Les Echos », les prix ont progressé de 0,3 % dans les dix plus grandes villes françaises sur le seul mois de novembre 2018.
- Depuis le début de l'année, la hausse est de 1 % pour la France entière.

IMMOBILIER

Marie-Christine Sonkin
@mcsnkin

Pourquoi se priver ? Les taux des crédits immobiliers sont toujours à l'étiage et l'inflation repart. Les ménages se trouvent donc face à un effet de ciseau exceptionnellement favorable. En s'endettant, ils s'enrichissent mécaniquement. « Un ménage empruntant aujourd'hui 200.000 euros à 1,55 % sur vingt ans devra rembourser une mensualité de 968 euros. En supposant que l'inflation reste stable à 2,2 % sur la durée du prêt, la mensualité de 968 euros ne vaudrait que 625 euros en monnaie réelle dans vingt ans, soit une baisse de 35 %. Tout compte fait, les heureux propriétaires auraient remboursé l'équivalent de 188.000 euros, contre 233.000 euros sans inflation », explique Thomas Lefebvre, directeur scientifique de MeilleursAgents.

Choix sélectifs

Mais les choix des acquéreurs sont sélectifs. Seuls les territoires les plus dynamiques en termes de croissance économique et démographique et dotés de bonnes infrastructures – notamment de transport – bénéficient d'une demande vigoureuse. Ainsi, depuis début 2018, Paris progresse de 5,3 %, engrangeant encore une petite hausse de 0,1 % en novembre. Et l'activité est toujours aussi soutenue. Le délai moyen de vente baisse à nouveau, passant, selon les chiffres de MeilleursAgents, de 52 jours en octobre à 51 en novembre 2018.

Les 10 plus grandes métropoles

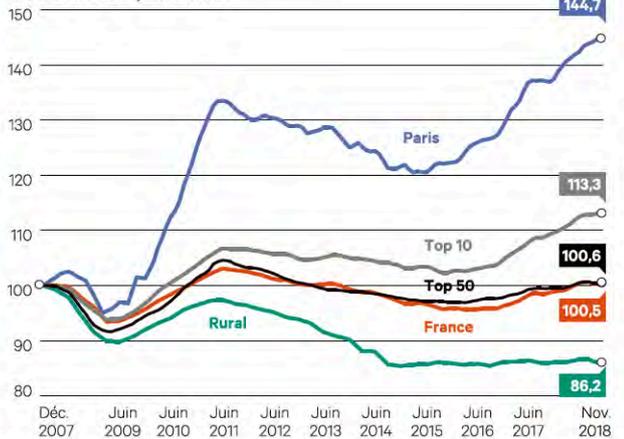
L'indice des prix de l'immobilier MeilleursAgents - « Les Echos »

IPI, 30 NOV. 2018	Progression (en %)				Indice en points
	10 ans	5 ans	depuis le 1 ^{er} janv. 2018	1 mois	
Paris (9.362 €/m ²)	+ 45,5	+ 15	+ 5,3	+ 0,1	144,7
10 grandes villes (10 GV)	+ 18	+ 7,7	+ 3,4	+ 0,3	113,3
50 grandes villes (50 GV)	+ 4,1	+ 1	+ 1,7	+ 0,2	100,6
Zones rurales	- 6,8	- 4,6	+ 0,2	+ 0,1	86,2
France	+ 7,2	+ 1,6	+ 1	+ 0,1	100,5

Indice des prix de l'immobilier résidentiel ancien en base 100 au 1^{er} janvier 2008. Les IPI GV 10 et GV 50 regroupent respectivement les 10 plus grandes villes de France et les 50 plus grandes villes de France hors Paris. Les IPI Paris, 10 GV et 50 GV ciblent les appartements. L'IPI France regroupe appartements et maisons. L'IPI rural est calculé sur les prix des maisons.

Paris creuse l'écart

IPI, base 100 au 1^{er} janvier 2008



* LES ECHOS / SOURCE : INDICE MEILLEURSAGENTS ** LES ECHOS *

françaises profitent aussi nettement de ce contexte porteur (voir le tableau de l'IPI, indice des prix immobiliers MeilleursAgents - « Les Echos »), enregistrant une hausse de 0,3 %. A Lyon, la progression est plus marquée, à +0,9 %, soit 4.074 euros le mètre carré.

La capitale des Gaules coiffe même Paris pour la palme de la plus forte progression depuis le début de l'année (+7 %). D'autres métropoles régionales affichent aussi de belles hausses comme Toulouse (+0,3 % en novembre et +4,5 % depuis le 1^{er} janvier), Nantes (+0,2 % en

novembre et +4,8 % depuis le 1^{er} janvier), ou encore Rennes (+0,2 % en novembre et +4,3 % depuis le 1^{er} janvier). A rebours de la tendance générale, Bordeaux recule de 0,4 % en novembre et de 0,9 % depuis début 2018. La ville subit le contre-coup du très (trop ?) fort engouement constaté l'an passé. Les prix sont désormais plus sages. Il faut toutefois compter en moyenne 4.375 euros le mètre carré pour s'offrir un appartement. Et, selon certains agents immobiliers, les nouveaux arrivants, notamment parisiens, font parfois leurs valises

pour retourner dans la capitale. Globalement, le marché des grandes villes est très tendu... A l'inverse de celui des zones rurales où les prix n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'il y a dix ans. Les prix stagnent malgré la très bonne configuration côté crédits. Le niveau des taux n'est pas la seule donnée qui explique l'évolution des prix immobiliers. Le marché est aussi devenu plus complexe et plus segmenté.



Lire éditorial
de Jean-Marc Vittori
Page 9

En attendant le Grand Paris

La banlieue parisienne profite de l'effet de report des acquéreurs pour qui les prix parisiens deviennent inabordable. Mais les hausses ne sont pas spectaculaires. La plus forte progression est enregistrée en Seine-Saint-Denis, avec un joli sprint en novembre (+ 0,8 %) et une hausse de 2,5 % depuis le début de l'année. Les appartements se vendent en moyenne 3.705 euros le mètre carré, selon MeilleursAgents. A l'opposé, les prix baissent dans l'Essonne : -0,1 % en novembre (2.889 euros le mètre carré), -0,3 % depuis le 1^{er} janvier. La perspective du Grand Paris ne fait pas encore décoller les prix partout !

Dans la capitale, le prix moyen du mètre carré atteint 9.500 euros

Le troisième trimestre a été marqué par une forte hausse des prix à Paris. Celle-ci devrait se poursuivre, quand la moitié des arrondissements ont déjà des prix moyens supérieurs à 10.000 euros le mètre carré.

Hélène Dupuy

[@helenedupycp](https://twitter.com/helenedupycp)

On est loin d'un retournement de marché à Paris. La fièvre immobilière semblait un peu retombée à la rentrée 2018, avec une décélération de la hausse des prix dans la capitale... La pause aura été de courte durée puisque le troisième trimestre a été marqué par une forte croissance.

Selon les derniers chiffres des Notaires Paris-Ile-de-France avec l'Insee, la moyenne des prix s'établissait à 9.500 euros le mètre carré fin septembre. A fin novembre, l'indice IPI MeilleursAgents - « Les Echos » ressort, lui, à 9.362 euros.

Malgré cette légère différence, la tendance est à l'augmentation quelles que soient les sources. Au troisième trimestre, la hausse s'établit ainsi à 6,2 % sur un an pour les notaires, et approcherait, selon eux, 7 % en janvier prochain, avec un mètre carré parisien moyen au-dessus de 9.600 euros.

La plus forte augmentation dans le 1^{er} arrondissement

Dans le détail, 10 des 20 arrondissements de la capitale ont un prix moyen du mètre carré supérieur à 10.000 euros. Les 8^e, 9^e et 16^e ont franchi ce cap pour la première fois au troisième trimestre. Les 7 arrondissements parisiens les plus chers ont des prix au-dessus de 11.000 euros le mètre carré. Dans le 6^e, ils dépassent même les 13.000 euros.

Sur un an, les plus fortes augmentations de prix se situent dans le 1^{er} arrondissement (+11,2 %), le 19^e (+10,7 %), le 20^e (+8,3 %). Seuls les 7^e (+3,1 %), 15^e (+3,5 %) et 13^e (+3,9 %)

ont vu leurs prix grimper de moins de 4 %. A l'échelle des quartiers, « c'est la première fois qu'ils ont tous leur moyenne de prix au-dessus de 7.000 euros le mètre carré », souligne Thierry Delesalle, notaire à Paris. A la Chapelle (18^e), le quartier le moins cher, les prix s'établissent en moyenne à 7.030 euros le mètre carré. C'est 7.320 euros le mètre carré à la Goutte-d'Or (18^e). Des prix qui restent plus de deux fois moins chers que ceux des quartiers les plus cotés. A Saint-Germain-des-Prés (6^e), le quartier le plus cher de la capitale, la moyenne des prix est de 16.250 euros le mètre carré !

La hausse continue des prix est due en grande partie aux taux d'intérêt, qui restent toujours très attractifs, mais aussi à la pénurie de biens sur le marché. Ce qui explique notamment la baisse du volume des transactions. L'activité ralentit progressivement avec un recul de 3 % sur un an, et de 8 % par rapport à la période haute de référence 1999-2007. ■

La moitié des arrondissements parisiens à plus de 10.000 € le mètre carré

Prix au m², en euros (évolution annuelle, en %), standardisés des appartements anciens à Paris par arrondissement au troisième trimestre 2018

